




Le talus calcaire de Falnuée - Code 37

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 0,27 ha	X : 170678
	ZCr 10,95 ha	Y : 132717
	ZD 11,3ha	

Le talus calcaire de Falnuée, situé à proximité de la confluence de l'Orneau avec la Ligne, constitue un habitat remarquable au nord du sillon sambro-mosan et est intégré au site Natura 2000 « Vallée de l'Orneau ». Il est également intégré dans le périmètre du golf de Falnuée qui s'étend au sud du village de Mazy. Le talus occupe un versant argilo-calcaire exposé au sud-est et abrite une pelouse calcaire mésophile d'une superficie d'environ 30 ares, d'un fourré de colonisation et une frange de végétation rudérale. Le fourré de colonisation est la végétation naturelle de la succession « pelouse-fourré-forêt ». La carte de Ferraris indique la présence d'une végétation ouverte fin du 18^{ème} siècle. Actuellement, l'ensemble du talus calcaire est refermé, exception faite de la pelouse, débroussaillée depuis quelques années.

Le site abrite de nombreuses espèces floristiques et faunistiques retrouvées en cet unique endroit de la commune. En effet, la strate herbacée est dominée par le brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), une graminée rare au nord du sillon sambro-mosan. La pelouse renferme également d'autres plantes que l'on rencontre très occasionnellement en Hesbaye, comme la violette hérissée (*Viola hirta*), le trèfle intermédiaire (*Trifolium medium*), l'oeillet des sables (*Dianthus armeria*) et l'amourette commune (*Briza media*).

Au niveau régional, la présence d'un tel habitat et du Demi-deuil (*Melanargia galathea*), un papillon très rare au nord du sillon sambro-mosan, est remarquable.

Espèces remarquables

Amourette commune (<i>Briza media</i>)	Oeillet velu (<i>Dianthus armeria</i>)
Demi-deuil (<i>Melanargia galathea</i>)	Brachypode penné (<i>Brachypodium pinnatum</i>)
Brome dressé (<i>Bromus erectus</i>)	Laîche glauque (<i>Carex flacca</i>)
Polygala commun (<i>Polygala vulgaris</i>)	Potentille printanière (<i>Potentilla neumanniana</i>)
Erythrée petite centaurée (<i>Centaurium erythraea</i>)	

Espèces végétales présentes sur le site

Achillea millefolium, *Aegopodium podagraria*, *Agrimonia eupatoria*, *Agrostis capillaris*, *Anthoxanthum ododratum*, *Arrhenatherum elatius*, *Brachypodium pinnatum*, *Bromus erectus*, *Bryonia dioica*, *Campanula sp.*, *Carex flacca*, *Centaurea jacea*, *Centaurea nigra*, *Centaurium erythraea*, *Cirsium arvense*, *Cirsium vulgare*, *Clematis vitalba*, *Clinopodium vulgare*, *Cornus sanguinea*, *Crataegus monogyna*, *Cytisus scoparius*, *Dactylis glomerata*, *Daucus carota*, *Dianthus armeria*, *Festuca rubra*, *Fraxinus excelsior*, *Glechoma hederacea*, *Holcus lanatus*, *Humulus lupulus*, *Hypericum perforatum*, *Knautia arvensis*, *Leucanthemum vulgare*, *Linum catharticum*, *Lotus corniculatus*, *Luzula campestris*, *Malus sylvestris*, *Matricaria inodora*, *Medicago lupulina*, *Melilotus albus*, *Myosotis arvensis*, *Origanum vulgare*, *Papaver rhoeas*, *Pimpinella saxifraga*, *Plantago lanceolata*, *Plantago media*, *Polygala vulgaris*, *Potentilla neumanniana*, *Primula veris*, *Prunus avium*, *Prunus spinosa*, *Quercus robur*, *Reseda luteola*, *Rosa canina*, *Rubus fruticosus*, *Rumex crispus*, *Rumex obtusifolius*, *Sanguisorba minor*, *Sedum sp.*, *Senecio inaequidens*, *Senecio jacobaea*, *Silene vulgaris*, *Sonchus asper*, *Symphytum officinale*, *Sysimbrium officinale*, *Taraxacum*

vulgare, Trifolium dubium, Trifolium medium, Viburnum opulus, Vicia hirsuta, Vicia sativa subsp. nigra, Vicia tetrasperma, Viola hirta,...

Propositions d'actions

- Le statut Natura 2000 implique le respect des objectifs du régime de gestion active défini pour la pelouse, des unités de gestion, des interdictions particulières et autres mesures préventives fixées par l'arrêté de désignation du site (en cours d'adoption). L'établissement d'un plan de gestion adéquat de la pelouse doit se faire en collaboration avec les propriétaires. Il serait également opportun de prendre contact avec le Laboratoire d'Ecologie de Gembloux Agro-Bio Tech qui gère déjà une partie du site dans le cadre de ses recherches; La mise sous statut de réserve naturelle de ce site devrait être encouragée ;
- Créer une zone tampon sur le replat dominant le talus au sein du golf de Falnué afin de prévenir tout intrant chimique lié à l'entretien des pelouses.
- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude et particulièrement :
 - Envisager l'augmentation de surface de la pelouse par la restauration de surfaces supplémentaires de pelouse calcaire sur l'ensemble du coteau, par le biais d'un débroussaillage hivernal du fourré calcicole ayant largement colonisé le talus. Ce débroussaillage annuel durant les premières années est recommandé avec exportation de la matière organique. L'élimination des éléments ligneux (arbustes, arbres) du fourré doit être réalisée en automne ou en hiver. Certains arbres d'intérêt biologique, peuvent cependant être conservés, comme c'est le cas du pommier sauvage (*Malus sylvestris*) sur la pelouse actuelle. Ces arbres, présentant si possible des cavités, serviront notamment d'abri pour de nombreux insectes. Le matériel végétal ainsi coupé devrait si possible être exporté ou le cas échéant, être rassemblé en tas de bois ;
 - Lorsque le stade de pelouse est rétabli, la fauche annuelle est recommandée comme processus d'entretien. Le fauchage doit être réalisé en rotation pour permettre aux espèces moins mobiles de se réfugier dans les espaces non fauchés. La fauche doit être réalisée après le 15 juillet (le mois de septembre est une période propice pour la fauche) en exportant le foin, afin de ne pas enrichir le sol ;
 - Outre les opérations de fauchage proposées, un pâturage **ovin et/ou caprin** pourrait être envisagé. Il serait alors possible de mettre en place plusieurs enclos sur l'ensemble du coteau, incluant la partie située sur la commune de Jemeppe-Sur-Sambre. Le troupeau devrait pâturer également d'autres pelouses calcaires. Cette solution pourrait contribuer à diminuer l'isolement de la pelouse, en favorisant la dispersion zoochore de la flore concernée.

Remarques

La réussite de la restauration du milieu en termes de richesse en espèces caractéristiques des pelouses calcaires n'est pas assurée d'avance. En effet, la réussite est conditionnée par la présence de ces espèces dans le fourré ou d'une banque de graines dans le sol du talus étant donné que les apports d'individus (de diaspores) par la voie aérienne semblent peu probables.

La pelouse de Falnuée présente un second problème lié, quant à lui, à l'invasion de la pelouse par des graminées sociales telles que le brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) et le brome dressé (*Bromus erectus*). Ces espèces peuvent devenir dominantes si le régime de fauche n'est pas régulier.

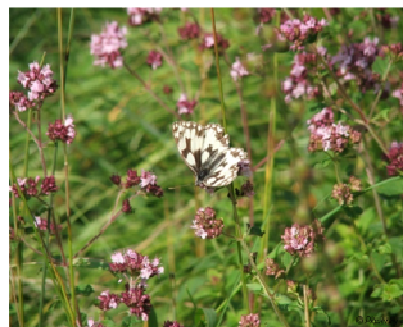
Le Demi-deuil est un papillon assez mobile surtout de juin à août ; il peut parcourir des distances relativement importantes depuis son site d'origine. Il est cependant assez exigeant sur la qualité des milieux de son parcours. En effet, il exige une présence continue de milieux à floraison abondante durant sa période de vol. Il est donc nécessaire de constituer des zones refuges (non fauchées) entre les différents sites où il est présent.

Illustrations



© Launoy S.

Figure 139 : Pelouse calcaire au printemps



© Piqueray J..

Figure 140: Demi-deuil (*Melanargia galathea*)



© Piqueray J.

Figure 141 : Talus et pelouse calcaire